



DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE
SERVICE DU TOURISME

LES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE

COVID19 - ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET LA COMMERCIALISATION DE L'OFFRE À L'ÉCHELLE DES DESTINATIONS TOURISTIQUES

Liste des pièces à fournir au Conseil régional de Bretagne, service du tourisme, lors de votre demande dans le cadre de l'aide « COVID19 - Tourisme - Accompagner l'adaptation des modèles économiques et la commercialisation de l'offre à l'échelle des Destinations touristiques ».

Pour tout type de maître d'ouvrage :

- ✓ Courrier de demande d'aide (*modèle à télécharger*).
- ✓ Plan de financement (*modèle à télécharger*).
- ✓ RIB.
- ✓ Avis du comité de pilotage de la Destination touristique concernée (à défaut, du comité technique, selon le contexte politique local).

La demande porte sur une prise en compte d'une ingénierie locale et en régie :

- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage ou procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage sollicitant une subvention régionale auprès du Conseil régional.
- ✓ Note détaillée sur le contenu du projet.
- ✓ Délibération ou attestation de mise à disposition de l'ETP au service du projet de la destination.
- ✓ Fiche de poste de la personne mise à disposition.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage privé (association, entreprise) : statuts juridiques à jour.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage association : avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage entreprise : extrait K-bis de moins de 3 mois (délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce).

La demande porte sur une mission à réaliser par un prestataire extérieur :

- ✓ Cahier des charges de la mission.
- ✓ Résultat de la consultation avec un argumentaire motivé du maître d'ouvrage.
- ✓ Proposition et devis du prestataire extérieur retenu.

Conseil Régional de Bretagne
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
www.bretagne.bzh